

AQUITAINE-LIMOUS IN-POITOU-CHAREN TES

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R75-2016-056

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2016

# Sommaire

DRAC AQUITAINE	
R75-2016-09-01-001 - DECISION DE SUBDELEGATION 1ER SEPTEMBRE 2016 (7	
pages)	Page 3
MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE	
SOCIALE	
R75-2016-08-30-003 - Arrêté du 30 août 2016 portant modification des membres du	
conseil d'administration de la caisse d'allocations Familiales de la Vienne (2 pages)	Page 11
SGAR ALPC	
R75-2016-08-31-001 - Arrêté modificatif portant composition du conseil de surveillance	
du Grand Port Maritime de Bordeaux (2 pages)	Page 14

# DRAC AQUITAINE

R75-2016-09-01-001

# DECISION DE SUBDELEGATION 1ER SEPTEMBRE 2016

## Direction régionale des affaires culturelles



Bordeaux, le 01 septembre 2016

PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE - LIMOUSIN -POITOU-CHARENTES

## DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment ses articles 38 et 39 ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 17 décembre 2015, portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe);

VU l'arrêté ministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-10 du 4 janvier 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de comptabilité générale à Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles d'Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes;

### **DECIDE**

### Article 1 – Subdélégations de signature générale

a) Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Marc Le Bourhis, directeur régional adjoint des affaires culturelles, à l'effet de signer les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2016-09 du 4 janvier 2016 susvisé, sous les réserves énoncées à l'article 2 du même arrêté;

b) Subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur François Deffrasnes, Directeur du pôle Création et industries culturelles, Madame Christine Diffembach, Directrice du pôle Démocratisation et action territoriale, Madame Camille Zvenigorodsky, Directrice du pôle Patrimoines et architecture, Madame Emmanuelle Schweig, Secrétaire générale

à l'effet de signer pour ce qui concerne leur pôle et service respectifs les actes énumérés dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2016-09 du 4 janvier 2016 susvisé, sous les réserves énoncées à l'article 2 du même arrêté.

### c) Subdélégation de signature particulière est donnée à :

- Monsieur Romain Cormier, administrateur du site de Poitiers, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne ;
- Madame Lydie Naveau, administrateur du site de Limoges, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le secrétariat général pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne.
- Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques, à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service des monuments historiques pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;
- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie à effet de signer les procès-verbaux des commissions régionales, ainsi que l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantique;
- Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Madame Héloïse Bricchi-Duhem, conservatrice du patrimoine, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant le service de l'archéologie pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;
- Monsieur Laurent Delfour, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service :
- Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes,
  à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lotet-Garonne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondantes courantes intéressant son service;
- Monsieur René Colonel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Hubert Mercier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;

- Madame Anne Mangin-Payen, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Madame Laura Léger-Prosperi, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente par intérim, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service :
- Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service ;
- Monsieur Pascal Parras, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service;
- Madame Sophie Grennerat, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, à effet de signer l'ensemble des actes et des correspondances courantes intéressant son service.

#### Article 2 -Ordonnancement secondaire

Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles, peut sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature, sous les réserves énoncées à l'article 2 de l'arrêté n°2016-09 du 04 janvier susvisé et des articles 4, 5 et 6 de l'arrêté n°2016-10 du 4 janvier 2016, à :

- Monsieur Marc Le Bourhis, directeur régional adjoint des affaires culturelles,
- Madame Emmanuelle Schweig, secrétaire générale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 175, 224, 131 et 334.
- Monsieur Romain Cormier, administrateur du site de Poitiers pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 175, 224, 131 et 334, restreint aux départements de la Charente, des Charentes-Maritimes, des Deux-Sèvres et de la Vienne;
- Madame Lydie Naveau, administrateur du site de Limoges pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 175, 224, 131 et 334, restreint aux départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.
- Monsieur François Deffrasnes, Directeur du pôle Création et industries culturelles pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 131, 334 et 224 action 1 et 2;
- Madame Christine Diffembach, Directrice du pôle Démocratisation et action territoriale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant des BOP 131, 334 et 224 action 1 et 2 :
- Madame Camille Zvenigorodsky, Directrice du pôle Patrimoines et architecture pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175.
- Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175, action 1
- Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175, action 1 pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175, action 1 pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175, action 1, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;

- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État du BOP 175, action 9 ;
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État du BOP 175, action 9 pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Madame Helène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État relevant du BOP 175, action 9 pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;

## Article 3: Actes en tant que service prescripteur

Subdélégation de signature en qualité de responsable de service prescripteur est donnée à Monsieur Marc Le Bourhis, directeur régional adjoint, à Madame Emmanuelle Schweig, secrétaire générale, sous les réserves énoncées à l'article 2 de l'arrêté n°2016-09 du 04 janvier susvisé et des articles 4, 5 et 6 de l'arrêté n°2016-10 du 4 janvier 2016 à effet de signer tout document relatif à la gestion des BOP :

- 309 Entretien des bâtiments de l'État
- 333 action 2 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
- 723 Contribution aux dépenses immobilières

## Subdélégation est donnée à

- Monsieur Romain Cormier, administrateur du site de Poitiers, à effet de signer tous documents relatifs à la gestion du BOP 309 et du BOP 333 restreints aux départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne sous les réserves énoncées à l'article 2 de l'arrêté n°2016-09 du 04 janvier susvisé et des articles 4, 5 et 6 de l'arrêté n°2016-10 du 4 janvier 2016;
- Madame Lydie Naveau, administrateur du site de Poitiers, à effet de signer tous documents relatifs à la gestion du BOP 309 et du BOP 333 restreints aux départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne sous les réserves énoncées à l'article 2 de l'arrêté n°2016-09 du 04 janvier susvisé et des articles 4, 5 et 6 de l'arrêté n°2016-10 du 4 janvier 2016.

### Article 4: Attributions spécifiques

- a) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à :
  - Monsieur François Deffrasnes, Directeur du pôle Création et industries culturelles, à effet de signer les attestations de diplômes d'État de professeur de danse, diplômes nationaux d'arts plastiques et d'arts et techniques, diplômes d'État d'enseignement du théâtre;
  - Madame Emmanuelle Schweig, secrétaire générale, à effet de signer les actes et courriers relatifs aux commissions régionales consultatives compétentes pour l'attribution et le retrait des licences d'entrepreneurs de spectacles (notamment convocations, procès-verbaux, notifications de décision et arrêtés).
- b) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre II du code du Patrimoine à :
  - Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques;
  - Madame Muriel Mauriac, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
  - Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
  - Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

- c) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre V du code du Patrimoine, à :
  - Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie
  - Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques
  - Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
  - Madame Héloïse Bricchi-Duhem, conservatrice régionale du patrimoine pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.
- d) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre VI titre IV du code du Patrimoine, à :
  - Monsieur Laurent Delfour, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
  - Madame Pia Hanninen, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne,
  - Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
  - Madame Catherine Chimits-Dazey, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
  - Madame Emmanuelle Maillet, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
  - Madame Charlotte Pocorull, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde,
  - Monsieur Xavier Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes,
  - Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lotet-Garonne,
  - Monsieur René Colonel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
  - Madame Soasick Legoff-Duchateau, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques,
  - Monsieur Hubert Mercier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze,
  - Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Creuse,
  - Madame Anne Mangin-Payen, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne,
  - Madame Laura Leger-Prosperi, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente par intérim,
  - Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
  - Madame Amandine Decarli, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime,
  - Monsieur Pascal Parras, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres,
  - Madame Sophie Grennerat, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne,
  - Monsieur Fabien Chazelas, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne,
- e) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre IV du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Roland Pintat, conseiller musée, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques ;
- Monsieur Nicolas Bel, conseiller musée, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Madame Marie-Françoise Gerard, conseillère musée, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

f) Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles subdélègue sa signature à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les documents administratifs en application du livre II du code du Patrimoine, à :

- Monsieur Jean François Sibers, conseiller archives, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Madame Joelle Cartigny, conseillère archives, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Madame Laure Joubert, conseillère archives, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

# Article 5 : Subdélégations de signature en matière de certification de service fait

Monsieur Arnaud Littardi, Directeur régional des affaires culturelles, subdélègue sa signature à effet de constater le service fait à :

- Madame Adeline Rabaté, conservatrice régionale des monuments historiques pour le secteur des monuments historiques ;
- Madame Muriel Mauriac-Le Héron, conservatrice régionale des monuments historiques adjointe pour le secteur des monuments historiques pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Monsieur Nicolas Vedelago, conservateur régional des monuments historiques adjoint pour le secteur des monuments historiques, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Monsieur Christophe Bourel le Guilloux, conservateur régional des monuments historiques adjoint, pour le secteur des monuments historiques, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;
- Madame Nathalie Fourment, conservatrice régionale de l'archéologie pour le secteur de l'archéologie;
- Monsieur Gérald Migeon, conservateur régional de l'archéologie adjoint pour le secteur de l'archéologie pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Madame Hélène Mousset, conservatrice régionale de l'archéologie adjointe pour le secteur de l'archéologie pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne ;
- Madame Heloïse Bricchi-Duhem, conservatrice du patrimoine, pour le secteur de l'archéologie, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;
- Monsieur Laurent Delfour, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, Madame Pia Hanninen, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne, Monsieur Vincent Cassagnaud, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, Madame Catherine Chimits-Dazey, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, Madame Emmanuelle Maillet, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, Monsieur Arnold, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Landes, Monsieur Philippe Gonzales, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot-et-Garonne, Monsieur René Colonel, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, Madame Soasick Legoff-Duchateau, adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Pyrénées-Atlantiques, Monsieur Hubert Mercier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Corrèze, Monsieur Nicolas Chevalier, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine

de la Creuse, Madame Anne Mangin-Payen, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Haute-Vienne, Madame Laura Léger-Prosperi, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente par intérim, Monsieur Lionel Mottin, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Charente-Maritime, Madame Amandine Decarli adjointe au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Deux-Sèvres, Madame Sophie Grennerat, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, Monsieur Fabien Chazelas, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, Monsieur Fabien Chazelas, adjoint au chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Vienne, sur l'aire de leurs départements respectifs.

- Monsieur Roland Pintat, conseiller musée, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Monsieur Nicolas Bel, conseiller musée, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Madame Marie-Françoise Gerard, conseillère musée, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne;
- Monsieur Jean François Sibers, conseiller archives, pour les départements de la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot et Garonne et les Pyrénées-Atlantiques;
- Madame Joelle Cartigny, conseillère archives, pour les départements de la Corrèze, la Creuse et la Haute-Vienne;
- Madame Laure Joubert, conseillère archives, pour les départements de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.

Article 6: demeurent réservées à la signature du Directeur régional des affaires culturelles les correspondances adressées aux ministres et anciens ministres, aux grands élus, aux parlementaires, aux présidents de conseils régionaux et départementaux.

Article 7: la présente décision abroge et remplace la décision du 24 juin 2016. Le Directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le

-1 SEP. 2016

le Directeur régional des affaires culturelles de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

1.110-

Arnaud LITTARDI

# MISSION NATIONALE DE CONTRÃ"LE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE

R75-2016-08-30-003

Arrêté du 30 août 2016 portant modification des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations Familiales de la Vienne



## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

# Arrêté du 3 0 AOUT 2016

# Portant modification des membres du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST, PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2, D,231-2 à D.231-5 du code de la sécurité sociale ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 septembre 2011 du préfet de région portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne;

VU le courrier de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des cadres (CFE-CGC) en date du 4 août 2016 et le courriel de confirmation en date du 24 août 2016 ;

Sur proposition du Chef de l'antenne interrégionale de Bordeaux de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale :

### ARRÊTE

## Article 1er

L'article 1<sup>et</sup> de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 28 septembre 2011 est ainsi modifié :

en tant que représentant des assurés sociaux sur proposition de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des cadres (CFE-CGC) :

- Retrait de : Monsieur Joël SUBERATS, titulaire.

Le reste sans changement.

4b, Esplanade Charles de Gaulle - 3300 BORDEAUX - Téléphone 05 56 90 60 60 - Télécopie 05 56 90 65 00

### Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, le chef de l'antenne interrégionale de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Bordeaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Fait à Bordeaux, le 3 0 AOUT 2016

Pour le Préfet,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF

# **SGAR ALPC**

R75-2016-08-31-001

Arrêté modificatif portant composition du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Bordeaux



# PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES

Secrétariat général pour les affaires régionales

Arrêté du 3 1 AOUT 2016

portant modification de la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES, PRÉFET DE LA GIRONDE

Vu les articles L5312-7 et R5312-10 du code des transports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Bordeaux ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2016 du préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la Gironde, fixant la liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, en date du 22 juin 2016, nommant M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, pour représenter le ministre chargé de l'environnement au conseil de surveillance du port, en remplacement de Mme Emmanuelle BAUDOIN;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, en date du 23 juin 2016, nommant Mme Emmanuelle BAUDOIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, pour représenter le ministre chargé des ports maritimes au conseil de surveillance du port, en remplacement de M. Jean-Luc VIALLA;

Vu la délibération de la commission permanente du conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, en date du 11 juillet 2016, désignant M. Philippe DORTHE, conseiller régional, et M. Mathieu BERGÉ, conseiller régional, pour le représenter au conseil de surveillance du port ;

Sur proposition de M. le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

## ARRÊTE

<u>Article 1er</u>: La liste des membres du conseil de surveillance du grand port maritime de Bordeaux est modifiée comme suit :

# Au titre des représentants de l'État :

- Mme Emmanuelle BAUDOIN, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, représentant le ministre chargé des ports maritimes, en remplacement de M. Jean-Luc VIALLA;
- M. Patrice GUYOT, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, représentant le ministre chargé de l'environnement, en remplacement de Mme Emmanuelle BAUDOIN;

## Au titre des représentants des collectivités territoriales :

- M. Philippe DORTHE et M. Mathieu BERGÉ, conseillers régionaux d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.

Le préfet de région,

Pour le Préfet, Le Secrétaire Général pour les affaires régionales

Michel STOUMBOFF